

# ASSOCIATION FONCIERE DE SOPPE-LE-HAUT

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE SOPPE-LE-HAUT SEANCE DU 18 AOUT 2015

L'an deux mille quinze, le dix-huit août à 18h30mn ont été convoqués en séance ordinaire à Soppe-le-Haut, les membres du bureau de l'Association d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier, sous la Présidence de Franck DUDT.

### **Sont présents**

M. Franck DUDT, Président, M. Philippe PINGENAT, Vice-Président, M. Benoît SITTER secrétaire,  
Mme Isabelle COTE, MM. Claude BUESSLER, Bernard EGLY, Etienne WALZER, Christophe GRUND, André BINDLER.

### **Sont excuser :**

Mme Germaine VILMIN, M. Jean-Claude WETZEL

### **Membres consultatifs excusés**

Monsieur Eric BRAILLON Trésorier de Masevaux  
Madame Mireille HURST du Conseil Départemental du Haut-Rhin  
Monsieur Michel SENDEL Géomètre Cabinet BILHAUT  
Monsieur Dominique ZINDY de l'Union des Associations Foncières de la Plaine du Rhin  
Monsieur Michel VILLING DDT.

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du PV de la réunion du 07 juillet 2015
2. Ouverture des plis : consultation maîtrise d'œuvre – coupes de bois
3. Chemin Kuhplon/Gross Allmend
4. Rémunération
5. Divers.

Monsieur Franck DUDT, Président ouvre la séance ordinaire et souhaite la bienvenue. Il remercie l'ensemble des personnes qui se sont déplacées pour cette réunion.

#### 1. APPROBATION DU PV DE LA REUNION DU 07 JUILLET 2015

Une copie de ce document est remis à chacun des membres. Après lecture, aucune remarque n'est formulée ; il est voté à l'unanimité des membres présents.

#### 2. OUVERTURE DES PLIS : CONSULTATION MAITRISE D'ŒUVRE – COUPES DE BOIS

M. le Président remet les plis réceptionnés et en donne lecture à l'assemblée :

- Cabinet SCHALLER-ROTH-SIMLER de SELESTAT : Taux de rémunération : 5.60 %  
Soit un montant de rémunération TTC de 31 005.07€
- SETUI de COLMAR : Taux de rémunération : 6.20% soit un montant de rémunération TTC de 34 327.04€
- Rémi OSTERMANN de RIEDISHEIM : Taux de rémunération : 6.50 % soit un montant de rémunération TTC de 35 988.02€

# ASSOCIATION FONCIERE DE SOPPE-LE-HAUT

- NOTES TECHNIQUES ET PRIX CUMULES :

- Cabinet SCHALLER-ROTH-SIMLER de SELESTAT : 20/20
- SETUI de COLMAR : 10/20
- Rémi OSTERMANN de RIEDISHEIM : 0/20.

Au vu des données le cabinet SCHALLER-ROTH-SIMLER semble bénéficier à lui seul des qualités techniques sous réserve d'un contact avec les communes de ST MAURICE (67) et SCHWEIGHOUSE (68).

Après discussion, l'assemblée délibère et décide à l'unanimité de retenir le cabinet SCHALLER-ROTH-SIMLER de SELESTAT.

M. le Président décide donc de notifier cette décision au candidat retenu.

### 3. CHEMIN KUHPLON/GROS ALLMEND

Ce point n'est pas discuté ; il n'est pas du ressort de l'association foncière. Il sera revu ultérieurement avec le Conseil Départemental.

### 4. REMUNERATION

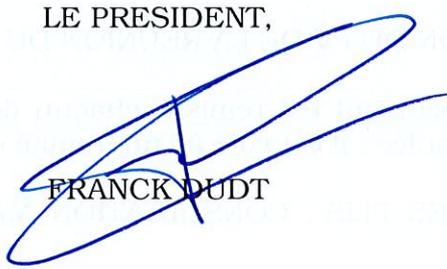
Ce point n'est pas discuté et ne fait pas l'objet d'une délibération à ce jour du fait d'éléments manquants. Il sera revu ultérieurement. Les membres du bureau délibèrent et donne pouvoir au Président pour désigner la personne en charge du secrétariat.

### 5. DIVERS

La date retenue pour la prochaine réunion est le mercredi 14 octobre 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

LE PRESIDENT,



FRANCK DUDT